Ville de
MONT-TREMBLANT

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Mobilité électrique : Mont-Tremblant ajoute 24 bornes à son réseau

(Mont-Tremblant, le 6 février 2023) – La Ville de Mont-Tremblant a procédé au cours des derniers mois à l'installation de 24 nouvelles stations de recharge pour véhicules électriques sur son territoire. Avec cet ajout de bornes, Mont-Tremblant se hisse dans le peloton de tête de l'électromobilité au Québec. Autre bonne nouvelle pour les propriétaires de véhicules électriques : la Ville s'est engagée à fixer le tarif de recharge au prix coûtant, soit 1 $ par heure, pour toutes ses bornes régulières.

« La réduction des émissions de gaz à effet de serre est au cœur de nos préoccupations. Cet engagement est inscrit dans notre *Plan stratégique 2019-2023* et dans le *Plan climat* adopté en 2021. Favoriser les énergies renouvelables et encourager la population et les visiteurs à opter pour un véhicule électrique s'inscrit dans notre volonté de lutter activement contre les changements climatiques », a déclaré le maire Luc Brisebois.

Les 24 nouvelles bornes font partie intégrante du Circuit électrique et bénéficient ainsi des fonctionnalités intelligentes offertes par le réseau panquébécois mis en place par Hydro-Québec. Ces bornes s'ajoutent aux 6 bornes municipales existantes (dont 2 bornes rapides).

Quatre (4) bornes sont également en cours d'installation au Centre sportif. En 2023, les propriétaires de véhicules électriques auront ainsi accès à **34 bornes municipales** qui s'ajouteront aux 11 autres bornes du territoire (Source : chargehub.org). Quatre (4) autres bornes seront également installées sous peu au Centre collégial, pour un **total de 49 bornes bientôt disponibles à Mont-Tremblant**.

Ces investissements découlent de l'initiative proposée par M. Pascal Tourangeau, un citoyen de Mont-Tremblant dont le projet avait été retenu par la population dans le cadre de l'édition 2020 du budget participatif.

* Le tarif des bornes régulières municipales sera ajusté à 1 $ par heure le 1er juin 2023. Le prix de recharge fixé pour les bornes régulières correspond à une estimation du prix coûtant de l'approvisionnement en électricité, et ce, afin d'offrir un service à coût nul pour la Ville. Le coût d'acquisition et d'installation des bornes est à la charge de la Ville et n'est pas transféré aux électromobilistes.

– 30 –

1145, rue de Saint-Jovite, Mont-Tremblant (Québec) J8E 1V1

Tél. : 819-425-8614 | Téléc. : 819-425-2528 | directiongenerale@villedemont-tremblant.qc.ca

Ville de
MONT-TREMBLANT

Communiqué de presse

Source : Service des communications et des relations citoyennes
Ville de Mont-Tremblant
Téléphone : 819 425-8614
Courriel : mdorais@villedemont-tremblant.qc.ca
bcampbell@villedemont-tremblant.qc.ca
Site Internet : villedemont-tremblant.qc.ca